



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : services extérieurs

Question écrite n° 13873

Texte de la question

M Marcel Garrouste appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la réduction des moyens de fonctionnement mis à la disposition des inspecteurs du travail Transports. En raison de cette diminution des moyens de fonctionnement, la permanence hebdomadaire d'un inspecteur du travail Transports dans le département de Lot-et-Garonne, qui compte pourtant plus de 300 entreprises de transports, va être supprimée. Il faudra désormais, pour tout salarié de ce département, se déplacer à Montauban (150 kilomètres aller et retour) pour obtenir des renseignements et un entretien avec un inspecteur du travail Transports. Cela ne peut avoir que des conséquences fâcheuses concernant le non-respect de la réglementation et donc sur la sécurité routière. Il lui demande quelles dispositions il envisage de prendre pour qu'une permanence hebdomadaire d'un inspecteur du travail Transports puisse être maintenue dans le Lot-et-Garonne.

Texte de la réponse

Reponse. - L'inspection générale du travail et de la main-d'œuvre des transports a recherché activement une solution qui rendait possible la tenue d'une permanence à Agen par l'inspecteur du travail des transports de Montauban dont la compétence territoriale couvre les départements de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne. Il est indiqué à l'honorable parlementaire qu'à partir du mois d'août 1989 une permanence bimensuelle pourra de nouveau être assurée à Agen dans les locaux qui présentent, pour l'inspecteur du travail des transports de Montauban venant à Agen par le train, l'avantage d'être proches de la gare SNCF. Des démarches ont été également et immédiatement entreprises pour que soit rétablie la mise à disposition d'une voiture de service à cet agent pour exercer ses missions dans le département de Lot-et-Garonne. Celles-ci n'ont malheureusement pas encore abouti.

Données clés

Auteur : [M. Garrouste Marcel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13873

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2511